



LA LETTRE DU GROUPE CGT AU CESER NA

PLÉNIÈRE du 16 juillet 2021

Projet de loi 3DS : un amendement remettant en cause l'indépendance des CESER qui en dit long...

En plein mois de juillet, les deux sénateurs rapporteurs de la loi 3DS (Françoise GATEL, et Mathieu DARNAUD) ont introduit un projet d'amendement dangereux attaquant l'indépendance et la souveraineté de la 2^{ème} assemblée des Régions, les CESER.

Cet amendement concernait les modalités et les dates de désignation de la composition des CESER.

En effet, jusqu'à présent la composition des CESER est arrêtée par un décret national en Conseil d'État avec mise en œuvre par les Préfets.

Avec ce projet d'amendement, ce sont les Conseils régionaux qui étaient appelés à arrêter cette composition, et cela dans les trois mois suivant leurs élections, sous un très mauvais prétexte de

« représentation de la diversité des régions ».

Comment les assemblées consultatives que sont les CESER pourraient-elle critiquer, s'opposer, proposer, préconiser librement dès lors que les Conseils régionaux, qui détiennent le pouvoir exécutif, seraient à l'origine même de sa composition.

Le groupe CGT du CESER NA et l'ensemble du « Réseau CGT des CESER et du CESE », ainsi que les comités régionaux CGT se sont mobilisés pour dénoncer cet amendement et exiger son retrait. La présidente du CESER Nouvelle-Aquitaine, de nombreux-euses conseiller-ère-s de tous horizons également.

Cette mobilisation a payé ! En effet, à ce stade, cet amendement a été retiré.

Mais il en dit long sur le caractère dangereux du projet de loi 3DS dont l'examen a été repoussé au mois de décembre. Ce texte est porteur d'une conception très libérale, centralisée et autoritaire de l'aménagement du territoire, de l'avenir de la France. On est bien loin de la promesse annoncée d'une véritable décentralisation,

mais plutôt d'une logique de mise en concurrence des territoires, des régions, des collectivités locales, sur fond d'austérité et de (tentation) régression démocratique.

La CGT doit être, plus que jamais, à l'offensive, à partir des mobilisations sociales dans les entreprises, les services publics, pour faire vivre une autre conception et un nouvel élan de l'aménagement et de la place des territoires, en cultivant la coopération et la solidarité entre eux, en exigeant plus de démocratie sociale, pour conquérir l'égalité réelle entre les citoyen-ne-s et un développement équilibré et harmonieux de notre pays.



Julien RUIZ
Animateur du
groupe CGT au
CESER

ÉDITORIAL



[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

aire

SOMM

PLÉNIÈRE DU 16 JUILLET 2021

COMPTE ADMINISTRATIF

Avis sur le compte administratif pour 2020

CONTRATS DE PLAN

Avis sur le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 et Contrats de plan interrégionaux État-Région (CPIER) 2021-2027

EAU

Avis sur les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne

« HORIZÉO »

Expression sur les projets «Horizéo» et éolien en mer : poser les termes d'une régulation publique et d'une appropriation citoyenne et territoriale plus générale sur les choix énergétiques.



COMPTE ADMINISTRATIF

Avis sur le compte administratif pour 2020

Ce budget supplémentaire est présenté dans un contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire, économique et sociale. Mais aussi du fait des contraintes et du manque de visibilité qui pèsent toujours sur les finances des collectivités, des régions en particulier (suppression par l'État de la CVAE compensée par une part de TVA).

Cette situation est d'autant moins admissible que les collectivités ont été au 1^{er} rang, au cœur de la crise sanitaire, pour la réponse aux urgences et aux besoins des populations. Cette crise a d'ailleurs fait voler en éclats certains dogmes budgétaires. La CGT s'est ainsi félicitée que les recours à l'emprunt soit enfin réévalués pour financer les investissements dès lors que ceux-ci sont fléchés vers les investissements utiles aux populations et aux territoires, pour préparer l'avenir. De ce point de vue, la CGT a des critères prioritaires pour les investissements : un aménagement plus équilibré du territoire, la réduction des inégalités, la reconquête et la transformation industrielle, la transition écologique.

L'essentiel des remarques de la CGT étant reprises, le groupe a voté l'avis.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du CESER](#)



CONTRATS DE PLAN

Avis sur le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 et Contrats de plan interrégionaux État-Région (CPIER) 2021-2027

Le contrat de plan État-Région est un document structurant. Il donne à voir la stratégie d'investissement pour les prochaines années sur la région. Il va être adopté dans un contexte de crise sanitaire, économique, sociale et démocratique sans précédent. Comme l'a souligné le CESER dans son avis, cela devrait conduire à en revisiter les priorités et le paradigme.

En ce sens, le CESER aurait souhaité « un document cadre » organisé autour des enjeux de transition écologique et énergétique, mais également de cohésion sociale et territoriale. Il s'agit de problématiques transversales, systémiques, sur lesquelles il n'est pas possible d'avoir de réel impact si elles sont traitées de manière segmentée.

Le CESER a également appelé à revoir à la hausse les niveaux d'investissement dans l'université, l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que sur la politique de santé et plus singulièrement dans l'offre des formations aux carrières sanitaires et sociales, en très fortes tensions, qui est sous la responsabilité du Conseil régional.

Le CESER demande que le CPER accompagne une politique territoriale d'investissement et de régulation des prix du logement qui pénalise les plus précaires. Plus globalement, c'est toute la politique d'accès au logement qui doit faire l'objet d'une orientation et de moyens nouveaux.

La CGT a dénoncé le caractère de plus en plus déséquilibré du financement du CPER du fait du désengagement de l'État : 45 % État et 55 % Région (contre 51 % État et 49 % Région lors du précédent CPER). Elle a rappelé son attachement aux politiques d'aménagement du territoire, qui ont été les parents pauvres des politiques depuis plusieurs années. La crise actuelle appelle à promouvoir une dynamique d'investissement pour l'égalité et l'aménagement équilibré des territoires, en sortant d'une approche compétitive entre territoires.

Sur le protocole « lignes ferroviaires de desserte fine » l'assemblée a appelé à qu'une action résolue de l'État et de la Région est nécessaire, sauf à renoncer à toute ambition de report modal, et à fragiliser les nécessaires transitions énergétiques et environnementales.

La CGT, tout comme l'assemblée et le Conseil régional lui-même ont regretté l'absence d'un volet mobilité d'ensemble, pourtant structurant en termes d'aménagement du territoire.

Le groupe CGT a voté l'avis.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du CESER](#)

EAU

Avis sur les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne

Le groupe CGT a réaffirmé que l'accès à une eau de qualité pour chaque être vivant est un droit fondamental. L'eau est un bien public que le gouvernement et la puissance publique au sens large doivent reconsidérer, au travers des cycles de l'eau, comme un bien durable qui garantit la vie.

L'eau (la gestion dans sa globalité jusqu'à l'assainissement) doit relever donc d'une gestion et d'un service public à l'abri du marché et des spéculations.

C'est cette vision qui doit permettre :

- de développer les services de recherches nécessaires au maintien de la qualité de la ressource ;
- d'assurer une gestion démocratisée, transparente, citoyenne ;
- d'assurer un juste prix à l'eau et à l'assainissement pour tous ;
- de faire respecter le principe pollueur /payeur ;
- de garantir aux agents un statut, une formation de qualité et une qualification reconnue.

Sur le SADGE lui-même, le CESER considère dans son avis que malgré les progrès des précédents SDAGE des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, ces derniers ne sont pas suffisants. « Les résultats ne sont en effet pas sur la bonne trajectoire pour atteindre le bon état de l'ensemble des masses d'eau des deux bassins en 2027. Les projets de SDAGE 2022-2027 ne le visent même pas. »

Le CESER a proposé un certain nombre de préconisations : d'intégrer l'objectif de bon état des eaux dans l'ensemble des politiques publiques ; d'allouer des moyens humains et financiers à la hauteur de l'ambition d'atteindre le bon état pour l'ensemble des masses d'eau ; d'affiner l'évaluation des actions financées dans le cadre de la politique de l'eau...

Toutefois, le CESER a indiqué « ne pas pouvoir apporter son soutien aux projets de SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne, lesquels sont bien moins ambitieux que ne l'exige l'intérêt général. C'est la raison pour laquelle il émet un avis défavorable sur les deux projets de SDAGE, alors même qu'il partage de nombreuses orientations et actions proposées dans ces schémas. »

Le CESER a donné toutefois un avis favorable au PGRI (Plans de Gestion des Risques d'Inondation).

La CGT a voté l'avis qui reprend nombre de ses analyses.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du CESER](#)





« HORIZÉO »

Expression sur les projets «Horizéo» et éolien en mer : poser les termes d'une régulation publique et d'une appropriation citoyenne et territoriale plus générale sur les choix énergétiques.

Le compte administratif 2019 et le budget supplémentaire pour 2020 ont été présentés à l'assemblée du CESER.

HORIZEO est un projet gigantesque d'implantation de la plus grande ferme photovoltaïque d'Europe à laquelle seraient associées quatre « briques » : un centre de production d'Hydrogène pour l'équivalent de 40 bus en métropole Bordelaise ; un Data-center ; un zone de stockage de batteries, un projet « d'agri-énergie », le tout sur une surface 2000 Ha dont 1000 Ha de panneaux. Ce projet serait implanté en Sud-Gironde, à Saucats, sur une zone forestière cultivée. Il est porté essentiellement par les entreprises ENGIE et NEON.

Le CESER NA a souhaité donner son point de vue sur ce projet et celui d'un parc Eolien sur l'estuaire. Il s'est prononcé pour un MORATOIRE sur ce type de projets, au regard des questions et enjeux fondamentaux qu'ils soulèvent : des enjeux environnementaux et sanitaires ; des enjeux économiques et financiers, mais aussi industriels, sociaux, et enfin des enjeux démocratiques. En effet, comme le dit le CESER « les projets de développement d'énergie renouvelable, qui répondent toutefois aux objectifs globaux de la PPE, en termes de développement d'énergie renouvelable, ne peuvent être uniquement laissés à la seule appréciation des stratégies financières et industrielles de groupes ou consortiums

privés, ni se faire projet par projet, ou territoire par territoire. Elles doivent faire l'objet d'une maîtrise publique pleine et entière, offrant aux territoires une visibilité, une régulation et une planification pluriannuelle, révisable en fonction des innovations technologiques à venir. »

Le groupe CGT s'est impliqué dans la production de cette expression qu'il a votée.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'expression du CESER Horizéo](#)



www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Siège social
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex
communication@cgt-na.fr

Antenne de Limoges
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87000 Limoges